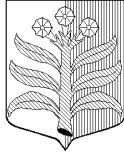


1562 Corcelles, le 15 septembre 2020



COMMUNE DE CORCELLES
Près Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL OMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 06/2020

Route du Bornalet

Remplacement de la conduite d'eau et mise en séparatif EU-EC.

Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 230 m'.

Nomenclature :

EU	: eaux usées	PDDE	: plan directeur de distribution d'eau
EC	: eaux claires	ECA	: établissement cantonal d'assurance
EP	: eau potable	RC	: route cantonale
PGEE	: plan général d'évacuation des eaux		
OFCO	: service de la consommation et des affaires vétérinaires		
DGMR	: Direction Générale de la Mobilité et des Routes		

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 PREAMBULE

Lors des travaux de bouclage EP prévus dans le préavis 05/2019 et réalisés en juillet de cette année, une coupure d'eau a été nécessaire afin de permettre le raccordement de la nouvelle conduite provenant de l'impasse des Deux-Canaux sur la conduite existante du Bornalet.

La remise en eau de ce secteur a provoqué deux fuites sur la conduite en fonte Ø 100mm sise sous la route cantonale du Bornalet, et ceci à quelques jours d'intervalle. Elle avait déjà fait l'objet de plusieurs fuites ces dernières années sur ce tronçon.

Au vu de cette situation, la Municipalité a pris la décision de remplacer rapidement et intégralement cette conduite en fonte Ø 100 mm sur une longueur de 190 m, et sur les conseils du Voyer des Routes de l'Arrondissement Nord, de refaire également la totalité du revêtement bitumineux afin de pouvoir bénéficier de subventions cantonales.

La mise en séparatif EU-EC a été réalisée sous cette route.

2 DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants ont servi de base à l'établissement des études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la Commune de Corcelles-près-Payerne.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), établi par le bureau RWB, en 2006.
- Etude sur l'assainissement du bruit routier réalisé par le bureau Triform SA en 2013.
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, en 2008.

La Municipalité a dès lors demandé à son bureau technique d'effectuer cette étude et d'assurer le suivi du chantier.

3 OBJET DU PREAVIS

INFRASTRUCTURE EAU POTABLE.

Cumulativement à son état et à son ancienneté (qui selon nos archives date de 1956), cette conduite en fonte \varnothing 100 mm sise sous la route du Bornalet était sous-dimensionnée selon notre PDDE et devait être remplacée à court terme.

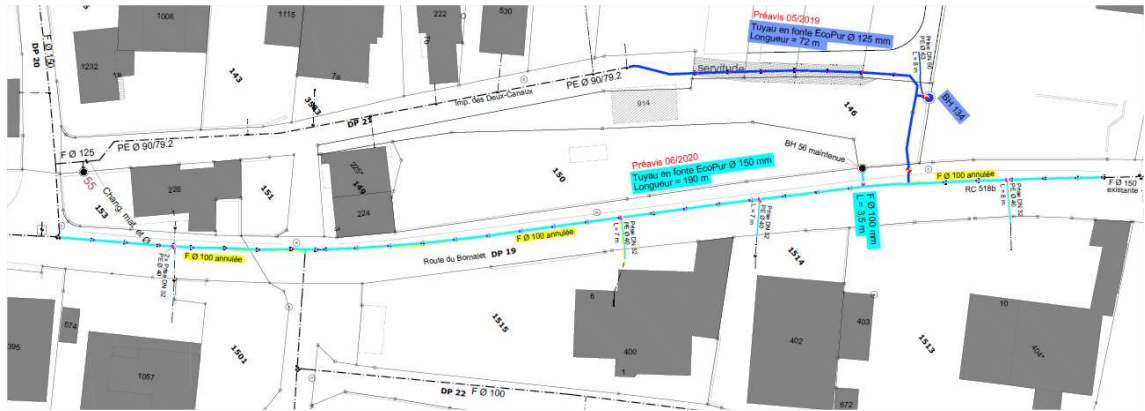
Une conduite en fonte \varnothing 150 mm a été posée au même emplacement que l'ancienne sur une longueur de 190 m', ceci depuis le carrefour « Vuaz-Séguin » jusqu'à l'accès de la parcelle n° 186, propriété de Pierre-André Jan-Pochon.

Toutes les vannes et les alimentations privées sises sous le domaine public ont été mises à neuf jusqu'en limite de propriété privée.

L'ECA et l'OFCO ont donné un préavis favorable au remplacement de cette conduite.

Illustration d'une fuite sur la conduite existante / état des tuyaux existants remplacés.





SUPERSTRUCTURE

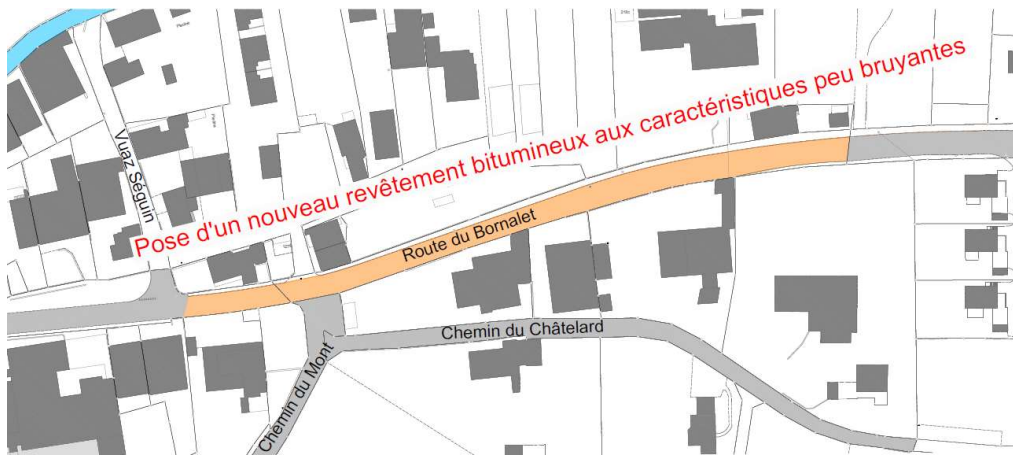
Choix d'une réfection totale du revêtement bitumineux :

L'emprise de la fouille liée au remplacement de la conduite d'eau étant peu importante, une réfection partielle du revêtement bitumineux sur une demi-chaussée semblait proportionnée. Mais suite aux informations reçues par le Voyer des Routes du canton, ce genre de réfection n'est pas subventionnée par le canton, a contrario d'une réfection totale.

Le taux de subvention lié à des travaux sur les routes cantonales à l'intérieur de localité étant de 47.4% pour notre commune, le choix d'une réfection totale s'est alors justifié.

Le coffre de la route a été maintenu au vu de son bon état.

Toutes les grilles de chaussée existantes ont été remplacées par des nouvelles.



Choix du type de revêtement bitumineux :

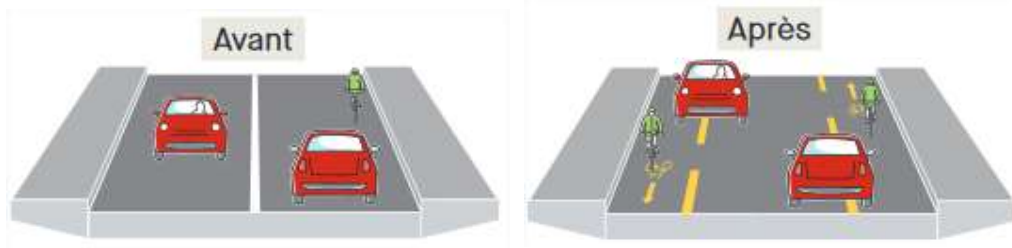
L'étude d'assainissement du bruit sur nos routes cantonales, réalisée par le bureau Triform SA en 2013, demandait un revêtement phono-absorbant sur ce secteur du Bornalet vu que certains bâtiments existants ne respectaient pas les valeurs limites d'exposition au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Dès lors, un revêtement phono-absorbant a été posé sur une longueur de 230 m'.

Marquages routiers:

Pour faciliter l'usage du vélo, le canton a allégé depuis peu, les procédures liées à la mise en place de bandes cyclables dans les communes.

Avec l'appui de la DGMR et selon le concept ci-dessous, deux bandes cyclables ont été créées depuis l'entrée du village « côté Dompierre » jusqu'à la passerelle de l'Arbogne reliant la route des Bays.



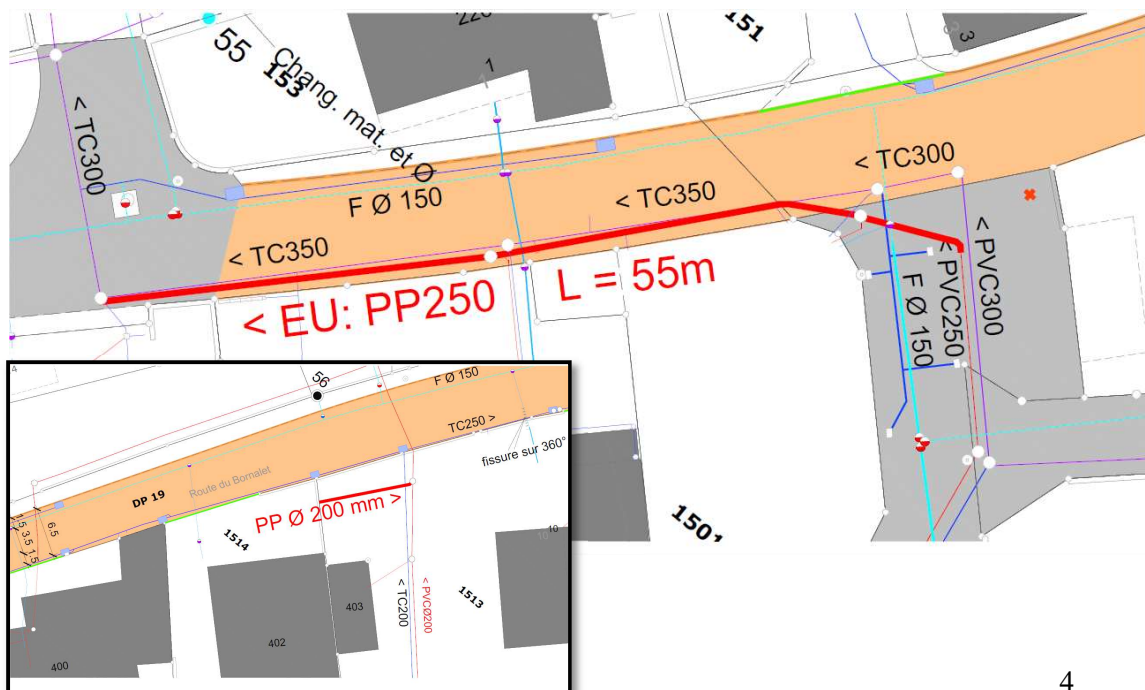
Afin de réduire la vitesse sur cet axe, le gabarit de la route a été réduit avec un marquage blanc à 6.5m' du trottoir existant « côté Jura », ceci depuis l'entrée du village jusqu'au carrefour du chemin du Mont. Les deux bandes cyclables de 1.5 m. de chaque côté de la route sont comprises dans ce gabarit de 6.5 m'.

INFRASTRUCTURE EU-EC

Toutes les conduites existantes sises sous le nouveau revêtement bitumineux ont été inspectées par caméra afin de garantir le bon état de ces dernières.

Une nouvelle conduite EU a été posée sur une longueur de 55 m' sous la route du Bornalet (carrefour chemin du Mont – Vuaz-Séguin), ceci afin d'assurer le séparatif du secteur.

La parcelle n°1514, actuellement exempte de raccordement EU, a été équipée avec une conduite en attente, raccordée à une nouvelle chambre de contrôle réalisée sur la parcelle privée n°1513.



4 DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif ci-dessous est basé sur les prix de factures rentrées ou soit sur des estimations lorsque les factures ne nous ont pas été remises. Il se présente de la manière suivante :

Superstructure

Génie civil (<i>estimation</i>)	Fr.	140'000.00
Marquage routiers (<i>estimation</i>)	Fr.	10'000.00
Total HT	Fr.	150'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	12'000.00
Total TTC	Fr.	162'000.00

Infrastructure EU-EC

Génie civil (<i>estimation</i>)	Fr.	40'000.00
Curage et contrôle caméra (<i>selon facture</i>)	Fr.	2'900.00
Relevés GPS (<i>estimation</i>)	Fr.	1'500.00
Total HT	Fr.	44'400.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	3'500.00
Total TTC	Fr.	47'900.00

Infrastructure EP

Génie civil	Fr.	47'000.00
Appareillage	Fr.	57'000.00
Interventions GC sur les fuites (<i>selon facture</i>)	Fr.	3'000.00
Total HT	Fr.	107'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	8'200.00
Total TTC	Fr.	115'200.00

Coût total TTC des travaux à charge de la Commune	Fr.	325'100.00
--	------------	-------------------

Subvention routes (<i>estimation</i>)	Fr.	71'000.00
Subvention ECA (<i>estimation</i>)	Fr.	30'000.00

5 FINANCEMENT

Comme expliqué dans le préambule du présent préavis, ces travaux n'étaient pas prévus dans le tableau des investissements dans le cadre la législature 2016/2021.

La situation financière de la commune nous permet de financer ces investissements par le biais des liquidités courantes.

Bénéficiant de réserves comptables aux comptes 9280.81 « Fonds, adduction d'eau » ainsi que 9280.46 « fonds, épuration des eaux », un amortissement intégral des infrastructures EU-EC-EP sera fait en utilisant celles-ci.

Les travaux de superstructure seront quant à eux amortis sur une durée de 20 ans.

6 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. MM. Pierre-André Rapin et Olivier Cherbuin, municipaux, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 06/2020, décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 325'100,--, dont il y aura lieu de déduire les subventions liées à la route et à l'ECA.

Art. 2

De financer ces travaux par les liquidités courantes.

Art. 3

D'amortir les investissements EU/EC par le compte 46.331 « Amortissement s/épuration » en utilisant la réserve 9280.46 « Fonds, épuration des eaux », ainsi que les investissements EP par le compte 81.3311 « Amortissement service des eaux » en utilisant la réserve 9280.81 « Fonds, adduction d'eau »

Art. 4

D'amortir la superstructure par le compte 43.331 « Amortissement sur routes » sur une durée de 20 ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud